



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)

HDF

04.76.77.00.50 / 06.09.24.57.80

Aéronef (type couleur immatriculation)

AS 350 B3 F-HBEC GRIS NOIR BLANC

Bénéficiaire (nom + téléphone)

FFCAM

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour		Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux - Équipements	
29 juin	la BERARDE	LA PILATE		1	montée des ouvriers avec matériel divers en cabine

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Un seul aller/retour est accordé.
Les ouvriers redescendent à pied. Soit l'hélico fait un posé et il attend.

COPIE AU SECTEUR OISANS/VALBONNAIS

Autorisation accordée refusée

N°

Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur,

Le Directeur,


Pierre COMMENVILLE

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national